

# ADHESION PARTICIPATIVE : COMMENT ÇA MARCHE ?



Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt sur le revenu** quand vous faites un don à la plupart des associations ou organismes d'intérêt général.

**- 66 %**



Association reconnue d'utilité publique  
Publication au Journal Officiel : [2 juin 1979](#)



## Je ne suis pas imposable

Ce dispositif ne me concerne pas. Je paie ma cotisation au tarif ordinaire, plein ou réduit selon ma situation.

## Je suis imposable : ce dispositif est pour moi !

1 / Je paie ma cotisation de 385 euros (tarif plein)\* en deux parties : 43 euros de licence fédérale, et 342 euros pour le club.

2 / Je déclare aux impôts les 342 euros de don pour le club.

3 / L'état réduit mes impôts sur le revenu de 66 % des sommes données, soit 226 euros.

**J'aurai donc payé finalement 159 euros au lieu de 170 !**



**Le club d'aviron reçoit 342 euros au lieu de 127 !**

**MERCI pour cette aide très importante pour assurer le développement du club !**

\* le même principe s'applique pour une adhésion au tarif réduit.